

Harcèlement sexuel à l'Université : faisons sauter le tabou !

Dans un climat de renouveau des mouvements féministes, la Fédération SUD Étudiant encourage, soutient et participe à la création de nouveaux collectifs et associations féministes dans les universités, revendiquant l'égalité hommes-femmes dans les études ainsi que dans le travail, les droits à l'avortement et à la contraception gratuits, le maintien des centres d'Interruption Volontaire de Grossesse dans le cadre d'un véritable service public de santé.

Poursuivant cette nécessité, SUD Étudiant s'attache à dénoncer toutes formes de sexisme et les violences qui en découlent en s'engageant dans une campagne nationale sur le harcèlement sexuel à l'Université.

Parce qu'aujourd'hui l'Enseignement Supérieur et la Recherche, au même titre que le monde du travail, sont le lieu de violences sexistes, favorisées par les rapports de pouvoir et de hiérarchie, SUD Étudiant avec le CLASCHEs (Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement sexuel dans l'Enseignement Supérieur) mènent campagne afin d'informer largement sur les causes et les effets de ces agissements.

Le harcèlement est une pratique répandue, malgré la rareté des plaintes, qui s'explique par l'inadéquation des procédures de recours, les menaces qu'elles font peser sur les études et les carrières des victimes, et surtout le tabou qui entoure ce sujet.

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche règne l'idée que les relations de travail sont formellement moins violentes et discriminatoires qu'en entreprise, que le climat intellectuel, voire « éclairé » empêche ce genre de brutalités à caractère sexiste. Pourtant le harcèlement sexuel exercé sur les étudiant-e-s et les personnels existe bel et bien. Plusieurs témoignages d'ancien-ne-s employé-e-s ont récemment mis en cause la direction de l'École Normale Supérieure de Paris pour harcèlement psychologique et violences physiques. Le secrétariat général a interdit à l'une de ces personnes de porter plainte pour ne pas ternir « l'image de l'École ».

Le tabou isole les victimes et les administrations des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, le plus souvent, ne mettent en place aucun dispositif de prévention contre ces pratiques et leurs conséquences, contrairement à ce que préconise une circulaire du 25 octobre 2005. Très peu d'universités ont mis en place des « missions d'égalité hommes-femmes », qui permettent la mise en place de cellules de veille contre le harcèlement sexuel. C'est pourquoi il est urgent de briser la loi du silence !

Harcèlement sexuel à l'Université : faisons sauter le tabou !

SUD Étudiant entend lutter contre toutes les formes de sexisme dont le harcèlement sexuel est un exemple flagrant et que les institutions universitaires tolèrent voire favorisent, par le tabou dont elles l'entourent, par l'absence de prévention et de structures d'accueil adéquates, ainsi que par la rareté des sanctions.

SUD Étudiant entend lutter pour :

- la réforme des sanctions disciplinaires qui traitent les cas de harcèlement sexuel à l'Université,
la parité des étudiant-e-s/personnels/enseignant-e-s dans les sections disciplinaires, quel que soit le statut de l'accusé-e,
la saisine directe de la section disciplinaire, sans médiation de la présidence de l'université, le droit de faire appel pour le/la plaignant-e.
- la création des « missions égalité hommes-femmes », incluant des cellules de veille sur le harcèlement sexuel, dans l'ensemble des établissements.

Fédération SUD Étudiant 25/27 rue des Envierges 75020 Paris	Porte-parole : Sylvain TERRIEN : 06 79 90 92 33 Marie PRIEUR : 06 86 80 24 45	www.sud-etudiant.org sud-etudiant@sud-etudiant.org
---	---	--